



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 15 octobre 2024

Karibu chez vous : découvrez votre nouvelle adresse

Depuis 2018, la Ville de Mamoudzou mène un projet d'adressage pour la dénomination et la numérotation des rues, visant à améliorer l'accès aux services essentiels tels que la santé, la sécurité, les livraisons et la distribution du courrier. Ce projet, toujours en cours en 2023, concerne l'ensemble des villages de la commune. Les villages **de Tsoundzou 1 & 2**, Passamainty et **Vahibé** ont déjà été mis à jour, et l'initiative se poursuit à Kavani, Mamoudzou, Mtsapéré et Kawéni.

Une remise commentée s'organisée progressivement dans les villages concernés en débutant par **Kawéni et Mamoudzou** pour informer les résidents et leur remettre des documents d'informations. Ceux présents à leur domicile les recevront en main propre, tandis que les autres les trouveront dans leur boîte aux lettres.

Pour obtenir un certificat d'adressage, les administrés devront se rendre au sein du service SIG & Adressage* de la Ville avec les pièces justificatives mentionnées dans le dépliant ou le courrier d'information. (Pièce d'identité du demandeur, KBIS pour les entreprise, titre de propriété.) Cette procédure est essentielle pour les usagers afin de maintenir l'accès à leur livraison de courrier, et leurs démarches administratives. Une fois le courrier d'information reçu, un délai de 3 mois s'applique pour signaler le changement d'adresse aux institutions publiques, privées et aux fournisseurs d'énergie.

Les demandes de certificats et dépôts de dossiers papiers se font les lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h à l'accueil du service SIG & Adressage. Il est également possible de faire une demande par mail à l'adresse suivante : adressage@mamoudzou.yt.

*Adresse:

Direction de l'Urbanisme, logement et foncier

34 Rue Said Soimihi, place Mariage /Ancien bâtiment de la CSSM /97600 Mamoudzou